



Gerant pour encours bancaire!!

Par **ultimatesolar**, le **27/08/2014** à **01:07**

bonjour,

suite a une période assez difficile, on me propose de reprendre la gérance d'une sarl au capital de 40000 euros, pour que je puisse demander encours bancaire (je précise, je n'ai jamais eu de dettes auprès des banques.)

alors je souhaiterais savoir si je risque d'être pénalisé (personnellement) si la société se retrouve dans une situation ou elle est incapable de rembourser cet encours (à savoir que la gérance est dissimulée au nom de la société)

en vous remerciant de bien vouloir me renseigner.

Par **moisse**, le **28/08/2014** à **10:57**

Bonjour,

Oui

C'est le seul avantage de rechercher un "homme de paille" qui fera office de fusible.